Nantes (44) : la Turquie organise et finance l’enseignement du turc dans les établissements publics

08/12/2014 à 19h53

> *“Notre gouvernement organise et finance l’enseignement du turc dans les établissements scolaires publics français.” – Korkut Tufan, consul général de Turquie à Nantes*



S'intégrer par sa langue maternelle

La Turquie organise et finance l'enseignement du Turc aux élève de l'Ouest. Plus de mille jeunes sont concernés.

Trois questions à...

Korkut Tufan, consul général de Turquie, à Nantes, pour l'Ouest de la France.

Votre gouvernement finance l'enseignement du turc en France. Pourquoi ?

On applique un accord entre la France et la Turquie qui s'appuie sur une directive européenne de 1977. Notre gouvernement organise et finance l'enseignement du turc dans les établissements scolaires publics français. Les professeurs interviennent en complément des horaires communs pour les élèves volontaires, du CE1 à la 3e, à raison de 1 heure 30 par semaine. Dans l'Ouest, 13 enseignants ont chacun 90 jeunes en moyenne, principalement dans les grandes villes. Ils assurent aussi un soutien aux lycéens qui ont pris le turc en option au bac.

Ils n'interviennent que pour l'apprentissage du turc ?

Non. Ils élargissent leur enseignement à la culture, la littérature, la géographie et l'histoire de la Turquie.

Des associations organisent des cours de français pour les membres de leur communauté. Pourquoi ?

Pour une meilleure intégration. Des professeurs assurent un soutien en français près des enfants et des adultes dans les associations culturelles turques de l'Ouest. Elles manquent d'enseignants volontaires !

Recueilli par Chantal BOUTRY.

Consulat général de Turquie, 20, quai François-Mitterrand, 44200 Nantes. Site : www.nant.bk.mfa.gov.tr. Tél. 02 40 75 73 87. Réception sur rendez-vous (rdvnanten[illegible]

Ouest-France, édition du 08/12/2014

(Merci à **Chlorophylle**)